

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MARS 2026

À cette assemblée extraordinaire tenue le 17 mars 2026 à 19h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Messieurs les conseillers Clément Godin et Aaron Bass sont absents.

Madame Isabelle Gauthier directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l'assemblée à 19h00.

2026-03-17-072

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2026-03-17-073

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG LAURENT RIVARD PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 310 000\$ ET UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS 310 000\$ REMBOURSABLE SUR 10 ANS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Casimir désire procéder à des travaux de réfection sur le rang Laurent-Rivard;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Casimir a reçu le 22 février 2025 un accord de principe du Ministère des Transports dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet – Redressement et sécurisation (dossier EFE78622)*;

ATTENDU que ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres public et que la soumission de la compagnie Excavation D.Jobin Inc datée du 26 février 2026 au montant de 224 995.00\$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse soumission conforme (voir annexe B);

ATTENDU que ces travaux requièrent une dépense de 310 000\$, tel qu'il appert dans le tableau préparé par Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, en date du 27 février 2026 (voir annexe C);

ATTENDU que ces travaux seront subventionnés à 80.00% par le programme PAVL Redressement-Sécurisation du Ministère des Transport jusqu'à concurrence de 312 231 ;

ATTENDU que selon l'article 1061 du Code municipal, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

ATTENDU qu'un avis de motion et un dépôt du présent projet de règlement ont été dûment faits par M. Guy Vallée conseiller lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 252-2026 relatif aux travaux de réfection du rang Laurent-Rivard prévoyant une dépense de 310 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 310 000\$ remboursable sur 10 ans.

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-03-17-074

NOMINATION DE MME CAMILLE BLAIS AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Camille Blais a été retenue afin d'occuper le poste d'inspectrice municipale à temps partagé avec la Municipalité de Saint-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE nommer en date du 30 mars 2026, Mme Camille Blais au poste d'inspectrice municipale.

ADOPTÉE

2026-03-17-075

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Michel Trottier à 19h04.

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse